PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2027 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027 – 2028 – 2029

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac tiendra une séance extraordinaire le mardi 15 décembre 2026 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras, afin d'adopter le budget pour l'année 2027 et le plan triennal d'immobilisations pour les années 2027 – 2028 – 2029.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront uniquement sur le budget et le plan triennal d'immobilisations, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac ce 19e jour de novembre 2026.

Linda Déchène
Greffière adjointe